RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du

10 JAN. 2025

fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2025

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects;
- VU l'arrêté du 25 novembre 2020 modifié fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 18 décembre 2024 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information programmeur » au titre de l'année 2025,

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Mme Claire ETCHEVERRY, directrice des services douaniers de 2e classe est nommée présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2025.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par M. DURON Cyril, membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M. DURONMme LIUCyrilInspecteur régional de 3° classeInspectrice

M. MOAD Toufik Inspecteur

Mme VACASSY Maryline Inspectrice régionale de 2e classe

<u>Article 3</u>: Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 0 JAN, 2025

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, *Et par délégation*,

L'inspecteur principal de 1^{re} classe, Adjoint au chef du bureau RH2

S. ROUMEAU